



Le budget 2014

Le Tour de France à Villers

**Spécial urbanisme,
du Placieux à Clairlieu**

**Aménagement des rythmes
scolaires**



FÊTE DE LA MUSIQUE

LES ASSOCIATIONS VILLAROISES SE METTENT AU DIAPASON

C'est un événement que l'on ne présente plus... Comme chaque année, la fête de la musique est l'occasion pour les musiciens confirmés ou amateurs de partager leur passion avec le public.

Mais cette année, pour que l'événement prenne tout son sens, les associations villaroises ont eu la bonne idée de conjuguer leurs énergies. Auprès de mon arbre, orchestré par l'amcf, s'installe au parc Madame de Graffigny et convie l'APM à partager ses notes avant le concert donné en soirée au centre des Ecraignes.

La fête de la musique à Villers sera éclectique, profitez-en !



AU PARC MADAME DE GRAFFIGNY

14H00 > SCÈNE OUVERTE devant le restaurant scolaire

17H00 > APOCALYPSE /// musiques actuelles (amcf)

18H00 > apéritif populaire offert par l'amcf

> pique nique en musique avec la fanfare de l'APM et des artistes amateurs

19H30 > MAGNUM OPUS EXPÉRIENCE /// rock

SALLE JEAN FERRAT - CENTRE LES ECRAIGNES

20H30 > CONCERT CLASSIQUE DE L'APM

22H00 > SPLASH /// pop rock

Être au rendez-vous



François WERNER
Maire de Villers-lès-Nancy

Comme je l'ai affirmé durant la campagne pour l'élection municipale, plusieurs sujets urgents nécessitent l'implication d'une équipe compétente et préparée à y faire face. Conformément à nos engagements, ce sont ces dossiers auxquels nous nous sommes consacrés dans ces premiers jours de mandature et que vous retrouvez dans ce Villers Nouvelles, dont la présentation a été rajeunie, au même titre que le logo de la Ville, parce que Villers change, évolue, se transforme.

Elaborer un budget en quelques jours est toujours difficile, mais plus encore dans le contexte actuel où le soutien financier de l'Etat à notre commune baisse fortement et s'annonce encore beaucoup plus bas pour les années à venir. Il faut prendre, d'emblée, des mesures correctives importantes pour éviter d'augmenter la fiscalité et celles-ci devront continuer dans les années qui viennent.

Redonner la parole aux familles a été notre priorité dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dans un contexte où la valse hésitation de l'Etat ne facilite pas les choses. Notre projet est désormais arrêté et vise à concilier les préoccupations de chacun. Nous serons aux côtés de tous les acteurs pour que la rentrée se passe dans les meilleures conditions.

Stopper les projets immobiliers irréflechis du secteur du Placieux, alors que pour certains c'était illusoire, a été la première décision de notre conseil municipal. Cet épisode étant clos, place maintenant à un regard commun, ouvert à tous, sur l'avenir de ce quartier riche de sa diversité culturelle et sociale.

Revoir en profondeur notre action en matière de sécurité est une nécessité qui suppose, au préalable, une modification des horaires d'intervention de notre police municipale et de ses priorités. Cette réforme, qui prévoit notamment une présence régulière en soirée, est en place depuis le mois de juin.

Ainsi, après deux mois d'action, nous sommes au rendez-vous des enjeux sur lesquels nous nous sommes engagés à agir sans tarder.

Ce travail n'exclut pas, comme il se doit, les imprévus tels que l'installation illicite de gens du voyage sur l'espace protégé du plateau de Villers malgré les efforts importants du Grand Nancy pour offrir des solutions de stationnement sur l'agglomération. Être au rendez-vous, c'est avoir fait respecter strictement et rapidement les lois, qui doivent être les mêmes pour tous. Nous l'avons fait avec le soutien de la préfecture et de la Solorem, propriétaire du terrain et nous avons obtenu un départ rapide, dans le respect de chacun.

Nous avons encore beaucoup de rendez-vous dans les 6 ans qui s'ouvrent. Nous y serons !

A la une 2

Fête de la musique

Édito 3

Vie municipale 4-5

Le budget 2014

Education 6-7

Aménagement des rythmes scolaires

Spécial urbanisme 8-13

Le quartier du Placieux

Réhabilitation de l'îlot Oudeville

Rénovation de 315 logements MMH à Clairlieu

SOMMAIRE

Sécurité 14-15

Changement de rythme pour la police municipale

Événement 16-17

Le Tour de France à Villers

Agenda 18-19

En bref 20-21

Compte rendu du conseil municipal 22

Expression 23

Directeur de publication : François Werner Directeur de rédaction : Nathalie Engel

Crédits textes : Alain Chardon, François Werner, service communication de Villers-lès-Nancy Crédits photos : Ville de Villers-lès-Nancy, Société Lorraine d'Habitat, Monsieur et Madame Jean Pertuy, © Alexandre Marchi pour la couverture

Conception et réalisation : service communication de Villers-lès-Nancy, communication@villerslesnancy.fr

Tirages : 8 500 ex. Impression : Imprimerie Moderne Dépôt légal : Préfecture de Meurthe-et-Moselle

Villers Nouvelles n° 48- juin/juillet/août 2014

BUDGET 2014

ENGAGEMENT TENU

LE BUDGET PRIMITIF DE L'ANNÉE 2014, TEL QU'IL A ÉTÉ VOTÉ LORS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL, PERMET DE PRÉVOIR L'ENSEMBLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE LA VILLE AU COURS DE L'ANNÉE (FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX, ÉQUIPEMENTS, INVESTISSEMENTS...)

Pour 2014, le budget principal s'élève à **15.789.398,00 €**.

Il est divisé en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes.

Il a été élaboré dans un contexte économico-financier difficile. C'est ainsi que, pour sa participation au redressement économique de notre pays, Villers-lès-Nancy, comme chaque collectivité, enregistre, cette année encore, une baisse des dotations qu'elle reçoit de l'Etat, en même temps qu'elle doit composer avec la hausse de la TVA.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement sont essentiellement représentées par les charges de personnel (60,9 %), les charges à caractère général (25,6 %), et les autres charges de gestion courante (10,8 %), notamment les subventions aux associations.

Les recettes de fonctionnement proviennent d'une part, des impôts et taxes (62,09 %), et d'autre part, des dotations de l'Etat (22,23 %), et des recettes communales (restaurant scolaire, garderie, loyers des foyers de personnes âgées, etc...).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il s'agit de la part du budget consacrée aux grandes opérations qui seront réalisées dans l'année.

QUESTION À ALAIN CHARDON, PREMIER ADJOINT DÉLÉGUÉ AU BUDGET ET À LA PROGRAMMATION FINANCIÈRE

Qu'est-ce qui caractérise ce budget 2014 ?

Le budget 2014 a été contraint par le temps, mais nous l'avons voulu cependant respectueux des engagements de campagne.

Contraint par le temps, parce que, s'il n'est pas adopté avant le renouvellement de l'équipe municipale (c'est le choix qu'a fait le maire sortant), la loi impose qu'il le soit pour le 30 avril au plus tard. Nous n'avons donc disposé que de moins d'une semaine, depuis notre élection, pour préparer le débat d'orientations budgétaires du 10 avril, et d'à peine plus pour faire adopter le budget par le conseil municipal, lors de sa séance du 24 avril.

Respectueux néanmoins des engagements de campagne, car nous avons décidé de geler, pour toute la durée du mandat, le taux communal de la taxe foncière et de la taxe d'habitation. **Pas d'augmentation donc, engagement pris, engagement tenu**. Nous nous contenterons de la seule augmentation des bases, soit 0,9 %, celle contre laquelle on ne peut rien faire, puisqu'elle nous est imposée par l'Etat.

Pour autant, nous avons pris soin de répondre aux besoins d'investissements, tels que l'achèvement des travaux de restructuration des locaux de la petite enfance **La Sapinière**, les frais d'étude de faisabilité de la **maison médicale de Clairlieu**, l'achèvement au **groupe scolaire des Aiguillettes** des travaux d'accessibilité des enfants handicapés, le rachat par la commune de la **part indivise du Parc de Madame de Graffigny**, de la réfection de la toiture du **centre des Ecraignes** et de celle du **centre technique municipal**.



198 500 €

restructuration de la cuisine
du multi-accueil La Sapinière

200 000 €

achèvement des travaux d'accessibilité
handicapés du groupe scolaire des Aiguillettes

51 257 €

rachat de la part indivise du
Parc de Madame de Graffigny

BUDGET 2014

« LA CHASSE AU GASPI »

Notre objectif est double : s'agissant de l'investissement, il faut porter la commune dans un processus de désendettement, et nous n'y parviendrons qu'en mettant en place des plans pluri-annuels d'investissement qui nous donneront de la visibilité sur la durée du mandat ; s'agissant du fonctionnement, un seul mot d'ordre : on doit **apprendre à dépenser mieux pour dépenser moins**.

Un exemple, parmi d'autres : **la mutualisation informatique**. Il existe aujourd'hui un service qui permet de mutualiser, avec d'autres communes de l'agglomération, les moyens informatiques. S'il s'agit là d'un investissement qui n'est pas neutre au démarrage, il permettrait sur la durée du mandat, mais à la condition qu'il soit fait rapidement, de faire des économies très significatives de fonctionnement.

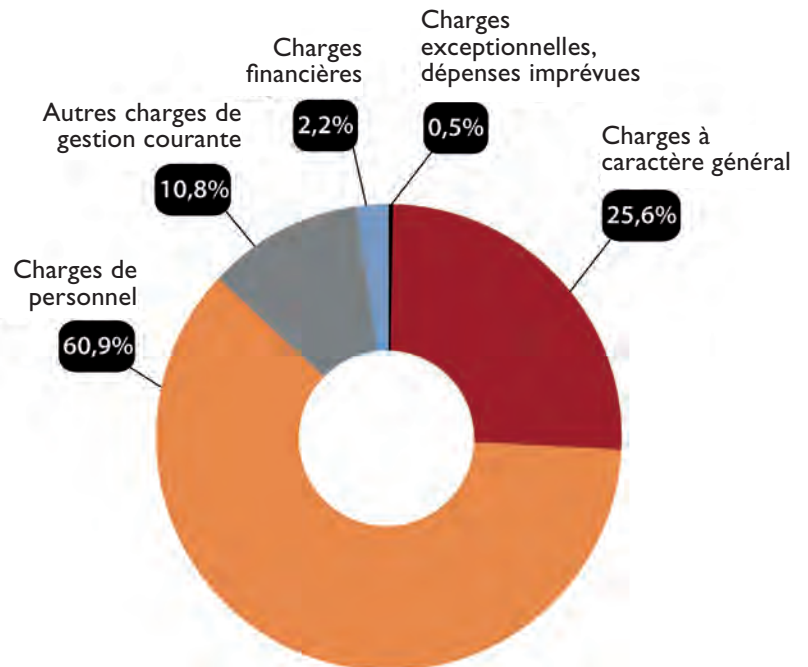
Un autre, encore : **les lumières du stade**. Trop souvent, le soir, celles-ci restent allumées, alors qu'il est désert ! Il en coûte une fortune à la commune. Alors, stop au gaspi ! Prenons désormais les mesures, fort simples au demeurant, pour qu'à l'heure de la fin du dernier entraînement, tout soit éteint.

Comme vous le voyez, il y a donc des habitudes à changer, mais d'abord un travail d'inventaire à réaliser. L'analyse viendra ensuite, et, petit à petit, des solutions nouvelles seront mises en place pour que, sans toucher à la qualité de service que nous avons à cœur d'offrir, nous puissions le faire au final à moindre coût.

Y parvenir est indispensable, car si, demain, en dépensant mieux, nous parvenons à bonifier l'excédent de la section de fonctionnement, c'est la section d'investissement qui en sera attributaire ; et plus l'excédent est confortable, moins nous aurons besoin de recourir à l'emprunt (seulement 200 000 € cette année : c'est l'emprunt le plus faible depuis 5 ans qui n'impacte d'aucune façon le processus de désendettement de la commune dans lequel nous avons résolument décidé de nous inscrire).

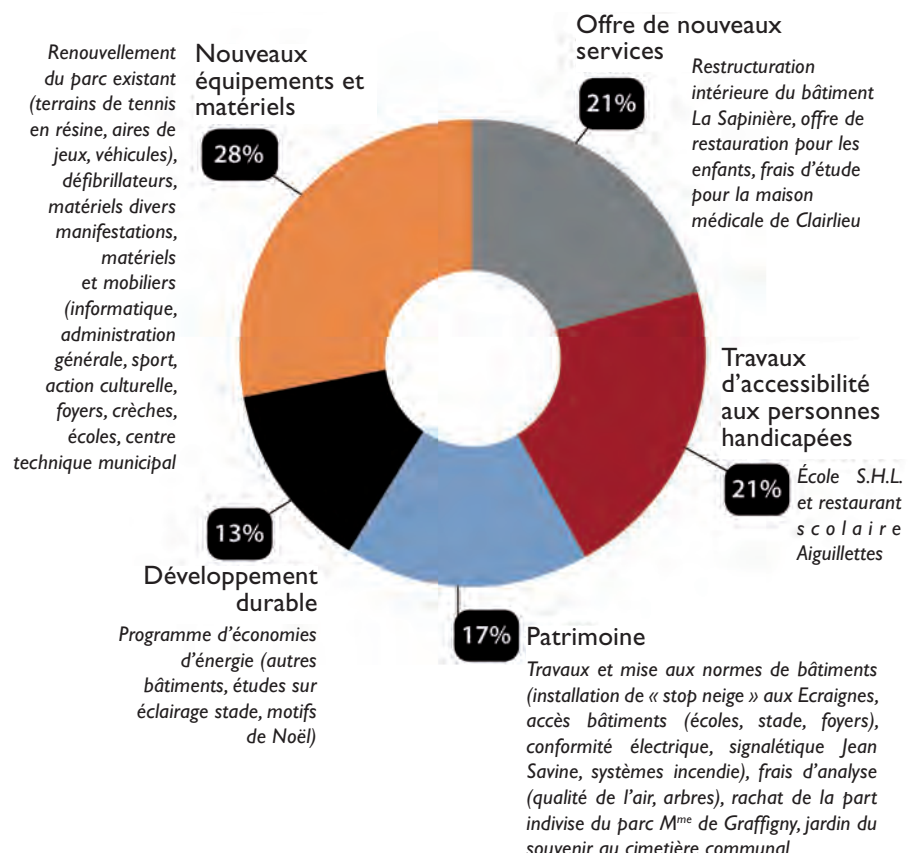
Pour autant, car c'était, là aussi, un engagement de campagne, **les subventions allouées aux associations ont été maintenues à leurs niveaux précédents**.

RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



0% sur les taux des impôts communaux

LES GRANDS SECTEURS D'INVESTISSEMENT



AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

UNE VIEILLE IDÉE NEUVE

DES TRAVAUX DE MÉDECINS, CHRONOBIOLOGISTES ET PSYCHOLOGUES ONT MIS EN ÉVIDENCE LE BESOIN D'ADAPTER LES TEMPS D'APPRENTISSAGE AUX RYTHMES ET AUX BESOINS DE L'ENFANT. CES RÉFLEXIONS ONT ENGAGÉ LES DISPOSITIFS D'AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES VISANT À CRÉER DE MEILLEURES CONDITIONS D'APPRENTISSAGE. OBJECTIF : AMÉLIORER L'ORGANISATION DU TEMPS DE L'ENFANT, À L'ÉCOLE ET HORS L'ÉCOLE.

1937, LES LOISIRS DIRIGÉS

L'aménagement du temps de l'enfant est une *vieille idée neuve*. En 1937, les initiatives se multiplient pour façonner les loisirs dirigés impulsés par le ministre du Front populaire, **Jean Zay**. Facultatif pour les élèves, ce dispositif entend stimuler l'innovation pédagogique mais sera abandonné deux ans plus tard, par manque de moyens.

1947, LE PLAN LANGEVIN-WALLON

En 1947, le **plan Langevin-Wallon** propose de réduire sensiblement les temps scolaires en s'appuyant sur les besoins et les aptitudes physiques et psychologiques de l'enfant.

C'est ensuite le **ministère de la jeunesse et des sports** qui impulse des dispositifs éducatifs hors école en 1995, avec l'implication forte des collectivités locales.

Conjointement avec les services académiques de l'Éducation nationale et les services départementaux de la jeunesse et des sports, les collectivités contractualisent ces actions par la mise à disposition de moyens humains et matériels dans les écoles, la prise en charge des animateurs et des intervenants...

Quelle que soit l'époque, la préoccupation reste la même : allier le temps scolaire et le temps périscolaire pour élargir les apprentissages.



lexique

PEDT

Le **projet éducatif territorial** formalise une démarche permettant aux collectivités volontaires de proposer à chaque enfant un **parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école, organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.**

DASEN

Les **directeurs académiques des services de l'Éducation nationale (DASEN)** (et les **directeurs académiques adjoints des services DAASEN**) sont chargés d'animer et de mettre en œuvre la **politique éducative dans les départements.**

DDEN

Le **délégué départemental de l'Éducation nationale** est nommé officiellement pour veiller aux **bonnes conditions de vie des enfants à l'école et autour de l'école. Il assiste au conseil d'école.**

TAP

Les **temps d'activités périscolaires** sont des moments d'éducation et de socialisation situés à l'articulation des différents temps de vie (temps scolaire, temps familial, temps libre). Ils doivent être coordonnés et complémentaires. **Non obligatoires, ils sont organisés et financés par les communes.**

APC

Les **activités pédagogiques complémentaires** sont additionnelles au temps de classe. Elles s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement. Elles se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, éventuellement en articulation avec les activités périscolaires.

AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

CONCERTER POUR RÉUSSIR

LE POINT AVEC OLIVIER AIRAUD, ADJOINT DÉLÉGUÉ À L'ÉDUCATION

Après analyse, le choix de la municipalité et des services opérationnels s'est porté sur deux créneaux de TAP d'1h30. Cette durée permet de maintenir un temps d'activité minimum d'une heure dans le cas d'activité nécessitant une préparation ou des déplacements. Les activités ont été aussi réfléchies dans l'intérêt des enfants : le déplacement vers les salles et les gymnases ne doit pas excéder 2 minutes.

Les horaires d'école restent inchangés. De 8h30 à 11h30 le matin, y compris le mercredi. De 13h30 à 16h30 l'après-midi. La pause méridienne est maintenue sur deux heures, selon les remarques évoquées lors de la phase de concertation.

CONCERTATION ÉLARGIE

Cette phase de concertation était essentielle. La municipalité et les services ont rencontré les directeurs et les enseignants des six écoles début avril. Des pistes ont été proposées suite à l'analyse des points de vue de chacun. Une réunion publique a eu lieu le 23 avril, conçue comme un temps d'échanges avec les parents. Presque 200 personnes étaient présentes. Le schéma proposé a été reçu favorablement.

Lors de la rencontre avec les associations et les partenaires culturels, puis les DDEN, ce même schéma a remporté la préférence car il offre une heure d'activité pleine.

C'est ce qui fait son intérêt : une activité réelle et non une occupation du temps.

La municipalité a aussi souhaité rencontrer l'inspecteur d'académie pour connaître ses attentes, globalement plus orientées vers l'organisation du planning des enseignants que sur les activités.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Dans ce dispositif, la participation de l'État est de 50 € par an et par enfant durant les deux premières années. Pour la commune, le coût s'élève à 174 580 €, moins les 50 000 € de dotation.

LES ACTIVITÉS

Différents types d'activités sont abordés :

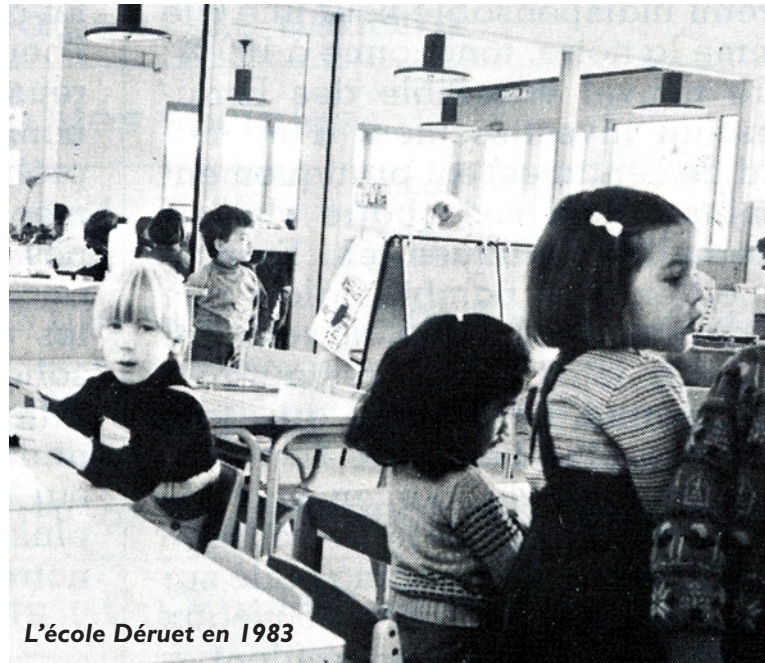
- . des activités ludiques
- . des activités culturelles (théâtre, danse, arts plastiques...)
- . des activités sportives

Pour les plus petits, il est essentiel de respecter des phases de repos et de réveil, des temps calmes et des temps de jeux.

Les activités sont conçues comme des moments de découverte et d'initiation, ce qui est le principe de cette réforme. Permettre au plus grand nombre de s'initier, d'accéder à certaines activités, de susciter des envies. La notion de perfectionnement n'existe pas ici. Le planning des activités sera modifié toutes les 6 à 8 semaines, soit après chaque vacances scolaires.

QUI ENCADRE LES ACTIVITÉS ?

La totalité des animateurs BAFA (une soixantaine) qui travaillent déjà avec la Ville dans le cadre du service périscolaire



L'école Déruet en 1983

et des animations à la restauration scolaire encadreront les activités. Certaines associations ont déjà proposé une aide en fournissant supports et matériel et interviendraient bénévolement, ne souhaitant pas engager leur responsabilité vis-à-vis des enfants. L'animateur restera donc le responsable de l'activité. D'autres associations travaillent dans la durée, prennent le temps de proposer sans précipitation pour nous permettre d'aménager des projets de qualité.

La mise en place d'un comité de suivi de projet réunissant 15 personnes* est un outil idéal pour poursuivre la réflexion, faire évoluer le projet, l'enrichir, faire le bilan de ce qui fonctionne ou non et intégrer de nouvelles activités au sein du dispositif.

RÉSULTATS SCOLAIRES ET MIEUX-ÊTRE DE L'ENFANT

Il faut affiner le temps dédié à l'APC, dispositif que l'Éducation nationale vient de mettre en place, avec celui des activités. Le rôle de la municipalité n'est pas de faire concurrence à ce dispositif. L'objectif est bien de permettre à l'enfant de s'épanouir avec la découverte d'activités nouvelles ou de renforcer ce qu'il peut appréhender dans le cadre de l'enseignement. Le fait de jouer, d'être dans la collectivité et d'y trouver sa place contribuent aussi à son apprentissage.

Le dossier a été déposé début mai auprès de l'inspection académique. Les nouvelles dispositions du décret du 7 mai contraignent la Ville à attendre la réponse du DASEN. Villers n'est pas seule à subir cette contrainte. Pourtant, le temps presse pour tout le monde : parents, enfants, enseignants, animateurs...

**(1 parent et 1 enseignant par école, 3 personnes des services municipaux)*

LE PLACIEUX

L'HISTOIRE D'UN QUARTIER À ECRIRE ENSEMBLE



Le conseil municipal a décidé d'arrêter le programme de logements lancé sur le terrain de l'ErDF rue Bichaton et boulevard Cattenoz, le 10 avril.

Irréfléchi, ce projet était à la fois beaucoup trop dense, peu respectueux de l'environnement et bien trop éloigné de l'esprit de vraie mixité de l'habitat à laquelle les habitants du quartier sont attachés.

Pour repartir sur de nouvelles bases, le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de Villers, va être modifié, afin de revenir à des objectifs conformes à la qualité de vie que veulent tous les Villarois.

Le Grand Nancy a d'ores et déjà été saisi de la demande de modification, au « lendemain » de la délibération du Conseil municipal.

Le P.L.U. est un document primordial qui prévoit où et de quelle manière on peut construire dans une commune. Dorénavant, la parole sera très largement donnée aux Villarois pour que chacun puisse exprimer sa vision de notre ville, notamment lors de réunions publiques qui seront programmées le moment venu. Aucune décision ne sera prise sans que l'opinion des participants soit prise en compte.

De même, le conseil de quartier sera associé à chaque étape du processus de décision.

Et surtout, le futur d'un quartier s'écrit en tenant compte de l'histoire qui l'a façonnée. Le Placieux, quartier si divers, si vivant, si convivial, ne s'est pas fait en un jour. C'est pourquoi dès l'automne, plusieurs

rencontres ouvertes à tous nous permettront de mieux comprendre ce qui fait la particularité de cette partie de Villers et de déterminer ensemble comment nous voulons voir avancer le Placieux.

Comment l'habitat s'est-il installé ? Quel rôle jouent le commerce (Haussonville, les Trois Banques) et le centre socio-culturel du Placieux ? Comment préserver les espaces naturels et où sont-ils ? Quelle est l'importance du patrimoine bâti, tel que l'église Sainte-Thérèse ou les cités Senn ? Quelle place pour les étudiants, au moment où Artem arrive tout près de notre résidence universitaire ?

Toutes ces questions et bien d'autres seront abordées dans un cycle de conférences appelé « Le Placieux d'hier pour écrire le Placieux de demain ». Le programme de ces rencontres, sera disponible à la rentrée et se déroulera jusqu'au printemps 2015.

Que vous habitiez ou non ce quartier, venez nombreux !

François WERNER

REQUALIFICATION DE L'ÎLOT OUDEVILLE

UNE PROUESSE UNIQUE EN FRANCE

LE 30 JUIN 2014, LA SOCIÉTÉ LORRAINE D'HABITAT INAUGURE L'ÎLOT OUDEVILLE FRAÎCHEMENT RÉHABILITÉ. PREMIÈRE EN FRANCE, L'IMMEUBLE DU BOULEVARD D'HAUSSONVILLE A ÉTÉ RÉNOVÉ EN BÂTIMENT BASSE CONSOMMATION, BIEN AU-DELÀ DES NORMES ATTENDUES DANS CE TYPE D'OUVRAGE. UN PROJET AUSSI AMBITIEUX QUE RÉUSSI.

L'HISTOIRE DE LA MAISON SENN

Fondée en 1910 par **Félix Senn**, c'est la **société anonyme d'habitation à bon marché** de Nancy qui va financer cette construction (1928 - 1931) de 88 logements collectifs et individuels. La maîtrise d'oeuvre est alors confiée à l'architecte nancien **Raphaël Oudeville** (1896-1949). Il implante des maisons individuelles côté rues (Pêcheur et M.O. Laroche) et deux immeubles sur les boulevards (Haussonville et Baudricourt), formant un îlot à la manière des Höfe viennois. L'ensemble Art déco est appelé **Maison Senn** et s'intègre au parc du Placieux, lotissement créé en 1927 par les entrepreneurs France-Lanord et Bichaton.

L'immeuble du boulevard d'Haussonville ne fait pas l'objet de protection au titre des Monuments historiques mais a été reconnu comme très représentatif des opérations immobilières à caractère social des années 1930 par le service régional de l'inventaire de Lorraine, ce qui lui a valu d'échapper à tous projets de démolition.

UNE RÉHABILITATION HORS NORME

En 2009, la **Société lorraine d'habitat** choisit le projet des architectes **Rolf Matz** et **Grégoire André** pour qui la mission s'annonce comme un défi : conserver la façade des années 30 tout en augmentant la surface habitable et en améliorant les performances énergétiques.



Les motifs Art déco peints en façade pour cet ancêtre des HLM

La nouvelle façade sur cour se rythme d'un jeu de pleins et de vides



REQUALIFICATION DE L'ÎLOT OUDEVILLE



Vue depuis un appartement : une autre idée de l'espace pour les logements à loyer modéré

Afin de passer de 37 à 43 logements, les architectes ont fait le choix de surélever le bâtiment en supprimant combles et toiture au profit d'un attique permettant la création de 6 logements supplémentaires.

Côté cour, une extension profonde de 5 mètres a épaissi l'immeuble sans dénaturer la fonction de la cour intérieure. La liaison entre la structure de l'extension, totalement indépendante de celle de l'existant, est imperceptible, assurant une continuité des sols et des plafonds. La façade Art déco sur rue est conservée tandis que le cœur d'îlot révèle une façade résolument contemporaine.

LE PARI BBC

Si l'immeuble est réhabilité dans le respect des normes de sécurité, d'accessibilité et de confort exigés par la SLH, il se distingue par des performances énergétiques qui n'ont rien à envier aux bâtiments basse consommation neufs (BBC). Dans un contexte de recyclage de bâti ancien, maître d'ouvrage et maître d'œuvre se sont accordés pour répondre aux enjeux thermiques. Projet ambitieux et unique en France. Les ponts thermiques des façades ont été soigneusement

traités avant la mise en place d'une isolation extérieure de 20 cm côté cour et un doublage de l'isolation intérieure côté rue par 20 cm de cellulose. L'ensemble des logements a été testé à l'étanchéité à l'air. Un chauffage collectif par géothermie assure une température constante d'au moins 20°. Les baies et fenêtres sont en double vitrage haute performance. Le traitement des eaux pluviales se fait grâce à la création d'un bassin de rétention dans la cour.

La consommation énergétique de ces logements est passée de **625 kWh/an/m² à 50 kWh/an/m²**. Un double exploit lorsque la norme des réhabilitations est accordée à 110 kWh/an/m².

La complexité des calculs thermiques propres à cette rénovation relève du « sur mesure ». Seule la méthodologie pourrait s'appliquer à un autre projet. Cette réhabilitation a valu à la SLH le **prix d'excellence du jury du Prix LQE 2014**.

QUARTIER INNOVANT

Ce collectif à loyers modérés sera inauguré le 30 juin. Situé dans un cadre urbain en pleine dynamique (site de Nancy-Thermal, campus d'Artem), il y a fort à parier que la presse nationale s'y intéresse de très très près.

ARCHITECTURE PASSIVE

S'il a été traité comme un bâtiment passif, cet immeuble n'en est pas un pour autant, contraintes techniques obligent. Le terme **Passivhaus** est un label européen qui qualifie un bâtiment dont la consommation énergétique au m² est très basse, voire entièrement compensée par les apports solaires et par les apports internes (matériel électrique, électroménager...). **Elle se passe d'un chauffage conventionnel.** La **norme maison passive** est accordée à une habitation qui consomme **moins de 15 kWh/m²/an**. En 2020, toutes les nouvelles constructions devront être à consommation d'énergie quasi nulle. C'est dans ce cadre que la France, jusqu'ici peu concernée par cette norme très développée dans les pays d'Europe du Nord, sera contrainte de s'approcher de ces exigences réglementaires.

LA RÉNOVATION DE 315 LOGEMENTS À CLAIRLIEU

DU CONFORT ET DES ÉCONOMIES

MEURTHE & MOSELLE HABITAT, PROPRIÉTAIRE DE 607 LOGEMENTS SUR LA COMMUNE DE VILLERS-LÈS-NANCY, A LANCÉ UN PROJET DE REQUALIFICATION D'APPARTEMENTS À CLAIRLIEU, SOIT PLUS DE LA MOITIÉ DE SON PARC. LES 315 LOGEMENTS CONCERNÉS SONT RÉPARTIS DANS HUIT IMMEUBLES SITUÉS SUR LES BOULEVARDS SAINT-BERNARD, VALONNIÈRE ET VALTRICHE AINSI QUE RUE DES CHALADES, AU SEIN D'UN ESPACE ARBORÉ REMARQUABLE.

UNE ARCHITECTURE ATYPIQUE

À l'origine de cet ensemble, les architectes Collin, Lucca et Wurmser qui sont, pour les deux derniers, les concepteurs de l'impressionnante tour panoramique située à Maxéville.

L'architecture des immeubles de Clairlieu est atypique. Les plans ont été configurés en alvéoles (principe de structures à l'infini). S'ils offrent un apport de lumière optimal dans les logements, ils imposent un découpage des espaces intérieurs peu flexible. Les logements ont été mis en location entre 1975 et 1978.

UN PATRIMOINE VIEILLISSANT

Depuis quelques mois, *mmH* a retroussé ses manches face à cet ensemble qui nécessite des rénovations pour le confort des habitants, notamment en améliorant les performances énergétiques des logements.

Dans ce cadre, une réunion publique a déjà eu lieu le 23 janvier 2014 à la MJC Jean Savine, permettant aux locataires de découvrir un pré-diagnostic et les intentions du projet

présentées par Monsieur Bahuaud, de l'agence d'architecture parisienne *Des contours*.

Le projet global se découpe en deux approches. Une première approche énergétique qui vise à améliorer la performance des immeubles, grâce à des travaux de ravalement des façades avec la mise en place d'une ITE (isolation thermique par l'extérieur), d'isolation des murs intérieurs, notamment ceux des locaux non chauffés au contact des logements, de remplacement des baies et fenêtres et la pose de volets roulants.

Une seconde approche porte sur la valorisation de l'image des résidences et du quartier en travaillant sur l'embellissement global des entrées, depuis les allées extérieures (signalétique claire des bâtiments, traitement des abords...) jusqu'aux parties communes (boîtes à lettre, corbeilles, panneaux d'affichage...); sur la valorisation des espaces extérieurs, généreusement plantés, spécifiquement les allées d'accès aux bâtiments, les plantations en pied d'immeubles et le tri des ordures ménagères qui pourrait se faire par un système de conteneur semi-enterré; sur la mise à niveau des équipements techniques (protection incendie, électricité des parties communes, interphonie...); sur l'accessibilité pour personne à mobilité réduite, quasi absente dans les entrées et les cheminements.



LA RÉNOVATION DE 315 LOGEMENTS À CLAIRLIEU



Photo promotionnelle de l'entreprise Littoral Nord en 1976, à l'issue des travaux

Au-delà du traitement technique et esthétique des façades, il s'agit bien de redynamiser l'attractivité des habitations pour leur redonner un caractère résidentiel.

DE LA CONCERTATION

Le budget prévisionnel de cette opération s'élève à 3 600 000 € HT. **mmH** prévoit une nouvelle réunion publique pour présenter le projet aux résidents et aux représentants de locataires dès que le diagnostic sera validé. Les remarques seront prises en compte, tout comme elles l'ont été lors de la première réunion et au cours des visites faites par l'agence d'architecture **Des contours** dans une centaine de logements. Durant la phase des travaux, une visite d'état des lieux sera effectuée dans chacun des logements en présence du locataire, pour permettre à tous de préparer le chantier.

Les travaux des parties communes seront réalisés après ceux des logements, depuis le haut vers le bas pour limiter les nuisances en terminant par les entrées. Les travaux en façade se dérouleront parallèlement aux autres. Un conducteur de travaux présent en permanence sera l'interlocuteur privilégié des locataires. Les travaux sont prévus début 2015.

PAROLE D'HABITANT

LES 25 ANS DE MADAME BOBÉE

Clairlocoise depuis l'origine, Madame Bobée vient de fêter ses 25 ans de présence au bâtiment Saint-Maximin. Elle occupe un 3 pièces de 67 m², avec des espaces agréables et de précieux rangements.

Au fil des années, elle a vu le quartier se transformer. Les commerces et les services ont fleuri jusqu'à faire de Clairlieu un quartier comme elle aime, où on a tout ce qu'il faut. Elle a aussi vu le bâtiment changer, les

enfants partir et de nouvelles familles arriver. Ça n'a pas toujours été pour la ravir, mais bruits et incivilités n'ont pas eu raison d'elle.

Aujourd'hui, le calme est revenu, et elle n'irait nul part ailleurs. « **Madame Bobée, on n'a jamais vu des appartements hlm aussi bien que celui-là !** »

Elle acquiesce. Oui, elle est bien là. C'est peut-être un peu grand pour elle maintenant, mais c'est son histoire et des liens se sont tissés avec d'autres habitants. La voisine pose discrètement le journal devant sa porte, d'autres restent attentifs sans pour autant l'envahir.

La perspective de changement de fenêtres et la pose de volets roulants la rassure. En hiver, elle aime avoir chaud.



CHANGEMENT DE RYTHME POUR LA POLICE MUNICIPALE

PLUS DE PROXIMITÉ

UNE PRÉSENCE PLUS TARD LE SOIR, SIX JOURS PAR SEMAINE AU LIEU DE CINQ, UNE PLUS GRANDE PROXIMITÉ : LA POLICE MUNICIPALE ACCROÎT SON ACTION SUR LE TERRAIN POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES VILLAROIS.

Plus de sécurité de proximité : la demande avait émergé lors de la campagne électorale. Pour y répondre, la municipalité a souhaité faire évoluer les rythmes de la police municipale. Les nouveaux plannings sont effectifs depuis ce mois de juin. Beaucoup de Villarois l'ont vite constaté : désormais, les quatre policiers municipaux sillonnent la ville six jours sur sept, et non plus cinq comme auparavant. Par ailleurs, leurs horaires ont été décalés vers la soirée. Jusqu'à 19h30 et même 21h, certains jours. « Ce sera en fonction d'événements particuliers, explique Michel Schweitzer, adjoint en charge de la sécurité et de la prévention. Ces jours ne sont pas définis à l'avance. Ce pourra être également sur demande particulière du maire ou de Franck Grillet, le chef de la police municipale. »

Il s'agit de favoriser le travail de terrain pour mieux assurer les missions dévolues aux agents (lire ci-contre) et surtout, pour restaurer « un climat de confiance, reprend Michel Schweitzer, nous souhaitons un contact régulier avec les citoyens ». Les Villarois vont rapidement pouvoir reconnaître leurs anges gardiens puisque la décision a déjà été prise de renforcer leur présence aux abords des trois zones commerciales de la ville, aux heures de fermeture. Une manière visible et efficace de dissuader d'éventuels aigrefins.

UN TRAVAIL DE FOND

Quant à l'accueil physique ou téléphonique des citoyens au bureau de la police municipale, il reste maintenu bien sûr. Toutefois, ceux qui souhaitent s'y rendre ou appeler avant 10h seront orientés vers l'accueil de la mairie. C'est ici que leurs demandes seront notées sur des fiches spécifiques ou redirigées si besoin. Dès 10h, les fiches seront transmises à M. Grillet pour traitement dans la matinée. Et pour les urgences, il est bon de rappeler que « en dehors de la présence de la police municipale, c'est la police nationale qui gère tout ».

Cette nouvelle organisation constitue un véritable travail de fond engagé par la municipalité en matière de politique de sécurité. D'autres propositions devraient émerger d'ici la fin de l'année pour que Villars devienne un « village » tranquille.

Anthony Malet, Julien Dinterich, Franck Grillet et Alexandre Miquel



CHANGEMENT DE RYTHME POUR LA POLICE MUNICIPALE



Les missions de la police municipale

- Veiller au respect des arrêtés du maire,
- Assurer la sécurité, la tranquillité, la salubrité publiques,
- Surveiller les manifestations sportives et culturelles de la commune,
- Effectuer un travail de médiation, résoudre les conflits de voisinage,
- Effectuer des patrouilles en véhicule ou pédestres,
- Relever les infractions au code de la route, au code de l'urbanisme, au code de la santé publique, au code pénal, au code forestier...

Vacances : partez tranquilles !

La police municipale participe à l'opération *Tranquillité vacances*, mise en place chaque année par le ministère de l'intérieur. Un système désormais bien connu de tous, qui permet aux habitants s'absentant durant une période prolongée, de se signaler auprès des services de la police nationale, municipale ou de la gendarmerie. Des patrouilles sont ensuite organisées régulièrement autour du domicile.

Le formulaire d'inscription est disponible à l'accueil de la police municipale, l'accueil de la mairie et la MSP de Clairlieu. L'occasion également de récupérer une précieuse plaquette d'information qui regroupe une mine de conseils pour partir sereinement. Nouveauté 2014 : Tranquillité Vacances fonctionne toute l'année et plus seulement en période de congés scolaires.

Police municipale de Villers-lès-Nancy :
4, rue Maurice André. Tél. 03 83 92 12 13 ou
policemunicipale@villerslesnancy.fr

Réunion de présentation de l'opération *Tranquillité vacances* le mercredi 11 juin 2014 à 20h00, salle Déruet Centre des Ecraignes

Le saviez-vous ?

Procuration de vote, dépôt de plainte, vol, cambriolage... Cela relève de la police nationale. Si vous ne pouvez vous rendre boulevard Lobau à Nancy, le poste le plus proche est situé à Vandœuvre, rue de Parme.

LE TOUR DE FRANCE PASSE À VILLERS

101 ANS POUR LA PETITE REINE


**DANS LES
COULISSES
DU TOUR À
CLAIRLIEU**

Avec 260 courses à son palmarès, **Jean-Michel Lance** cumule les distinctions : champion de Lorraine, champion de France, présélectionné olympique, 23^e aux championnats du monde junior, élu meilleur athlète de la ville de Nancy tous sports confondus

en 1988. Il arrête sa carrière en 1999. Deux ans plus tard, **Amaury Sports Organisation (ASO)** lui propose de devenir pilote d'une voiture sur les épreuves organisées, en particulier celle du **Tour de France**. Naturellement, le champion accepte. Aujourd'hui, son frère, Pascal, autre coureur célèbre, et lui sont sollicités par ASO pour travailler à l'organisation de l'arrivée du Tour à Nancy.

Pascal habitant à Maron et Jean-Michel à Villers (depuis 1972), ont profité de l'occasion pour faire passer le Tour dans leurs villes respectives ainsi qu'à Toul, leur ville natale. Durant ce mois de juillet, Jean-Michel pilotera pour ASO une voiture dédiée aux VIP avec Bernard Thévenet (gagnant du Tour de France à deux reprises). Leur mission est d'accueillir les personnalités sur les étapes du Tour (politiques, grands patrons, people...) en leur montrant la course et ses tactiques depuis un autre angle : celui des cyclistes professionnels et passionnés de cette course mythique.

9 ANS APRÈS SON PREMIER PASSAGE, LE TOUR DE FRANCE TRAVERSE VILLERS-LÈS-NANCY LE 11 JUILLET, AU COURS DE LA 7^E ÉTAPE EPERNAY - NANCY

La Grande Boucle sera partie d'Angleterre le 5 juillet 2014 et passera par Villers le 11 juillet pour arriver à Nancy. La 8^e étape partira le lendemain depuis Tomblaine en direction de Gérardmer.

Le Tour de France, troisième plus grand événement sportif mondial (après les Jeux Olympiques et la coupe du Monde de football), est incontestablement une merveilleuse « vitrine » pour toutes les villes qu'il traverse.

Le Tour de France arrivera par la côte de Maron (D92) et descendra l'avenue Paul Muller, puis le boulevard du Docteur Cattenoz en direction de Laxou.

Le passage de la caravane est attendu pour 15h30 et les coureurs aux alentours de 16h45.

VILLERS FÊTE LE TOUR !

À QUELQUES SEMAINES DU PASSAGE DU TOUR DE FRANCE, FÊTONS ENSEMBLE L'ÉVÈNEMENT !


les service des espaces verts au goût du Tour

- du **09 au 29 juin**, des photographies du Tour sous un autre angle avec l'exposition itinérante d'**Alexandre Marchi**, photographe de **L'Est Républicain**, dans les trois établissements scolaires (Albert Camus, Château et Aiguillettes), en partenariat avec la **Maison du vélo du Grand Nancy**
- du **30 juin au 11 juillet**, les objets du Tour avec l'exposition de pièces exclusives de **Claude Dontenwill** et **Gilbert Bauvin**, personnages hauts en couleurs et indissociables de l'événement, dans le **hall de l'Hôtel de Ville**
- du **1^{er} au 31 juillet**, exposition des photographies du Tour d'**Alexandre Marchi**, à la **MJC Jean Savine**
- **10 juillet**, passage de la caravane rétro du Tour sur tout le parcours avec le **Club Vignette Gratuite**. Départ à 17 heures de Clairlieu
- **11 juillet**, animations et démonstrations avec le **VTT Fun club** sur le **parking de la MJC Jean Savine** à partir de **17 heures** et **soirée zumba** sur le thème du vélo au **COSEC Marie Marvingt**, à partir de **20 heures**

**MANGER LE
MAILLOT À
POIS !**

Encore un clin d'œil de la chocolaterie Musquar à l'actualité locale ! Les jolis ours en guimauve vont enfiler leurs maillots à l'occasion du Tour.

Jaune, à pois ou vert, guimauve parfumée aux fruits de la passion ou au chocolat, lequel de ces doux supporteurs vous fera fondre ?



SE PRÉPARER AU TOUR

Accueillir cet événement mondial entraîne quelques conséquences sur la circulation et le stationnement :

- à partir de 14h30, toute circulation est interdite sur le parcours et sur les voies perpendiculaires
- tout stationnement est interdit sur le parcours le 10 juillet à partir de 20 heures
- les voies perpendiculaires sont bloquées dès 14h30 jusqu'à 19h00




Seuls les policiers et les services d'urgence seront autorisés à traverser le parcours.

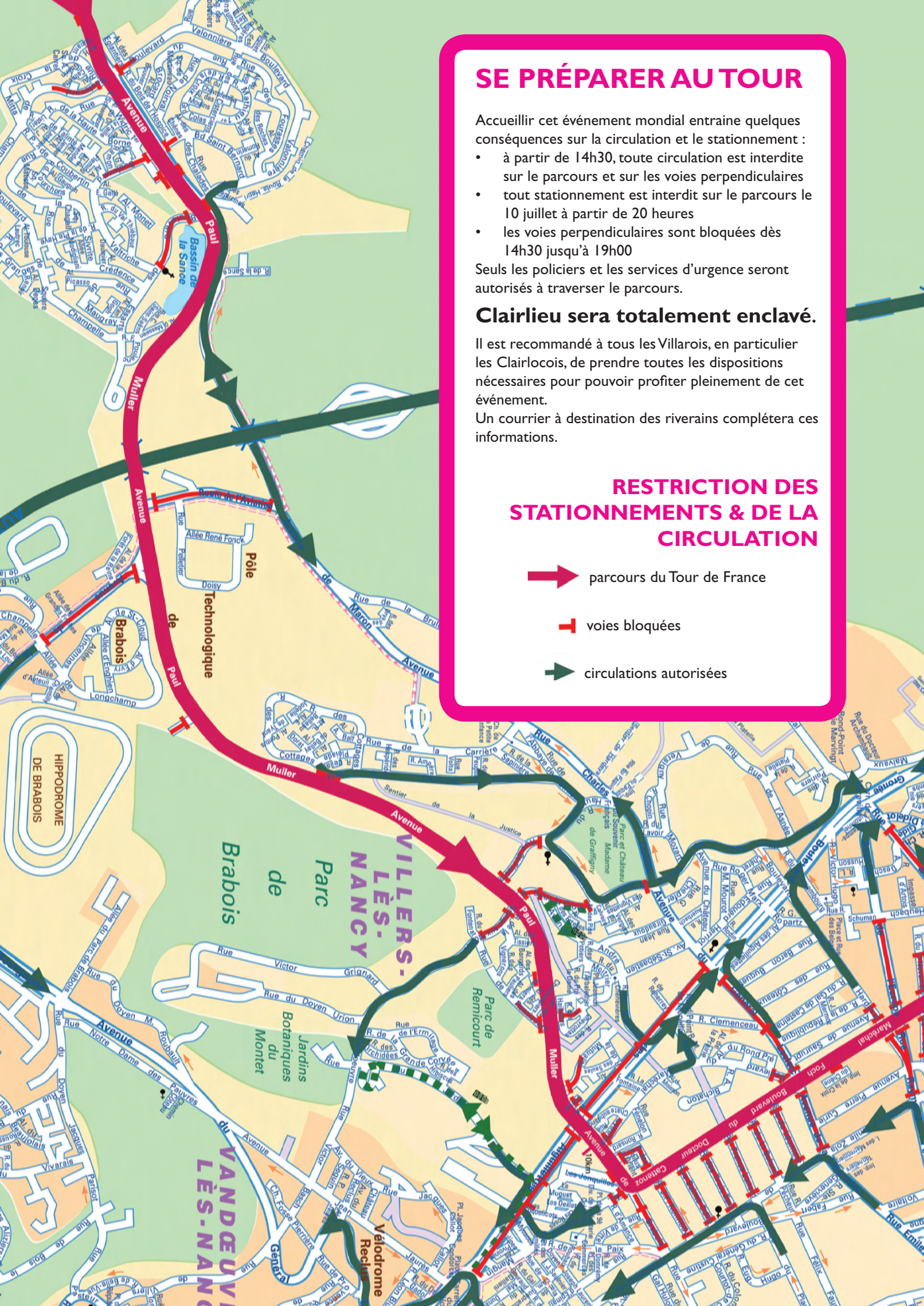
Clairlieu sera totalement enclavé.

Il est recommandé à tous les Villarois, en particulier les Clairlocois, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir profiter pleinement de cet événement.

Un courrier à destination des riverains complètera ces informations.

RESTRICTION DES STATIONNEMENTS & DE LA CIRCULATION

-  parcours du Tour de France
-  voies bloquées
-  circulations autorisées



JUIN

SAMEDI 14

Stage d'émaux cloisonnés proposé par Clairlieu animation

10h00 > 17h00 - MJC Jean Savine (45 €)
Infos et inscription : 03 83 28 44 19

SAMEDI 14

Démonstration de gym du Cos Villers gym enfants de 3 à 16 ans

8h45 > 13h00 - Gymnase Alice Milliat
Infos : 03 83 92 32 49

SAMEDI 14

Tournoi de foot ERDF-GRDF

À partir de 8h00 - Stade Roger Bambuck
Infos : 03 83 92 32 49



SAMEDI 14 & DIMANCHE 15

Fête de la Saint-Jean à Clairlieu

14/06 : vide-grenier enfants, théâtre, danses, soirée musicale et feu d'artifice

15/06 : repas « pique-nique », concours de pêche et de boules, marches populaires et guinguette

Infos : 03 83 28 44 19

DIMANCHE 15

Tournoi SESE organisé par le Cos foot

À partir de 8h00
Stade Roger Bambuck
Infos : 03 83 92 32 49

DIMANCHE 15

Finales masculine et féminine de la coupe de Lorraine de handball organisées par Villers handball

À partir de 8h00
COSEC Marie Marvingt
Infos : 03 83 92 32 49

JEUDI 19

Thé dansant organisé par l'AMCF

avec l'orchestre Alberto Garzia

14h00 > 18h00 - Les Ecraignes

Tarif : 7 €/pers - Infos : 03 83 41 53 05

VENDREDI 20

Exposition d'été, jusqu'au 10 août

Peintures et sculptures de Marie

Aegerter-Magot et Michel Dardaine

Galerie M^{me} de Graffigny - Entrée libre

Infos : 03 83 92 32 40



SAMEDI 21

Fête de la musique

À partir de 14h00 - Concerts de groupes locaux dans le parc M^{me} de Graffigny, organisés par l'AMCF

Concert de l'orchestre de l'APM et du groupe SPLASH

à partir de 20h00 - salle Jean Ferrat /

Les Ecraignes

Entrée libre - Infos : 03 83 27 68 04

SAMEDI 21 & DIMANCHE 22

6^e Tournoi international benjamins de foot organisé par le Cos foot

8h00 > 18h00 - Stade Roger Bambuck
Infos : 03 83 92 32 49

DU LUNDI 23 AU VENDREDI 27

Semaine musicale de l'APM

Chaque jour, un concert ou une audition dans différents lieux de la Ville

Infos : 03 83 27 68 04

VENDREDI 27

Concert de fin d'année des élèves de l'AMCF

19h30 - Le Placieux - Entrée libre
Infos : 03 83 41 53 05

SAMEDI 28

13^e gala de gymnastique rythmique organisé par l'association familiale

20h30 - COSEC Marie Marvingt

Entrée libre - Infos : 03 83 92 32 49

SAMEDI 28

All star game organisé par le Cos basket

9h00 > 18h00 - Gymnase Bauvin

Entrée libre - Infos : 03 83 92 32 49

SAMEDI 28 & DIMANCHE 29

Tournoi d'été organisé par le Cos volley-ball

À partir de 8h00 - Stade Roger

Bambuck

Infos : 03 83 92 32 49

DU LUNDI 30 JUIN AU VENDREDI 11 JUILLET

Exposition les objets du Tour

pièces exclusives de Claude Dontenwill et

Gilbert Bauvin

Du lundi au vendredi

Hall de l'Hôtel de Ville

JUILLET



DU MARDI 1^{er} AU JEUDI 31

Exposition des photographies du Tour d'Alexandre Marchi

MJC Jean Savine

Infos : 03 83 28 44 19

SAMEDI 05

Concert de la chorale Chante la vie

20h30 - salle Jean Ferrat

Entrée libre - Buvette sur place

JUIN / JUILLET / AOÛT, L'AGENDA

DIMANCHE 06

Fête des Aiguillettes

organisée par la Ville et les associations autour de l'école des Aiguillettes. Activités sportives, ludiques et festives
Infos : 03 83 92 32 49

DU LUNDI 07 AU MERCREDI 09

Stage de création autour de la terre

Pour les enfants de 8 à 12 ans (35 €)
14h00 à 16h00 - MJC Jean Savine
Infos : 03 83 28 44 19

JEUDI 11

Animations et démonstrations avec le VTT Fun club

À partir de 17h00
 Parking de la MJC Jean Savine

JEUDI 11

Soirée zumba sur le thème du vélo

À partir de 20h00
COSEC Marie Marvingt

DIMANCHE 13

Bal avec l'orchestre « Les Silvers »

de Claude Antoine et feux d'artifice
21h00 - Cour de l'école du château
Infos : 03 83 92 32 40

DU 28/07 DU 12/09

Fermeture de la Bibliothèque pour tous de la MJC Jean Savine



JEUDI 31

Nancyphonies « Au temps de Chopin »

Récital de piano de Gian Maria Bonino
20h30 - Salle Jean Ferrat
 Entrée libre - **Infos : 03 83 96 43 24**

AOÛT

Exposition d'été, jusqu'au 10 août
 Peintures et sculptures de Marie Aegerter-Magot et Michel Dardaine
Galerie M^{me} de Graffigny - Entrée libre
Infos : 03 83 92 32 40



VACANCES

Le programme est disponible sur le blog du PAJ : <http://paj-villers-over-blog.org/> et sur la page Facebook de l'association : [http:// facebook.com/pajvillers](http://facebook.com/pajvillers)

Le COS Foot organise un stage multi activités avec repas et goûter du 7 au 25 juillet
Infos : 06 74 45 41 17

Le COS Villers tennis propose des stages tennis et multisports jeunes, ouverts à tous les enfants de 5 à 16 ans de tous niveaux par demi-journée (matin ou après-midi) :
 du lundi 07/07 au vendredi 11/07
 du mardi 15/07 au vendredi 18/07
 du lundi 21/07 au vendredi 25/07
 du lundi 28/07 au vendredi 01/08
 du lundi 18/08 au vendredi 22/08
 du lundi 25/08 au vendredi 29/08
Infos : 03 83 40 50 32 ou villers.tennis@gmail.com
<http://club.fft.fr/villerstennis>

La Ruche de Clairlieu accueillera les enfants de 3 à 13 ans du 7 juillet au 22 août. De nombreuses activités sportives, sorties, grands jeux... sont au programme. Aides possibles du CCAS de Villers-lès-Nancy - Informations : 06 15 63 10 80

Clairlieu animation propose un accueil collectif pour les enfants de 3 à 12 ans du 7 au 11/07, du 15 au 18/07 et du 21 au 25/07 de 14h00 à 17h30 42 €/semaine.
Infos, inscriptions et paiement jusqu'au 27 juin
 au 03 83 28 44 19



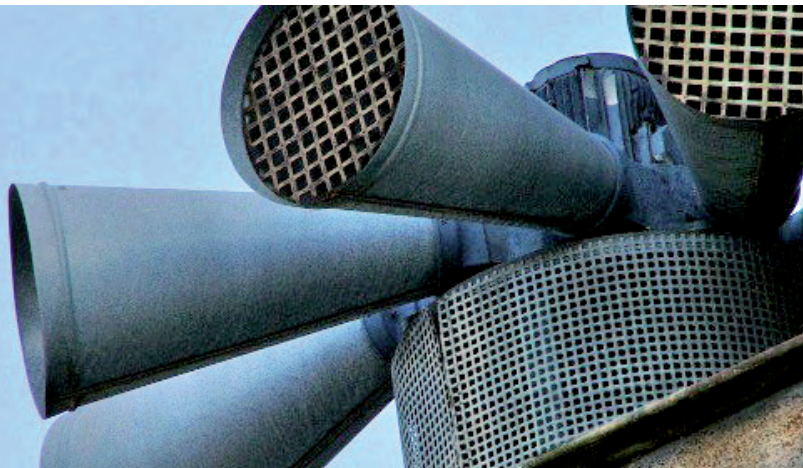
ZOOM SUR... CHAIRAMOUR
 Dernière représentation par le théâtre de la Roële vend. 05 septembre 2014 à 20h30
 Salle Jean Ferrat

ANNONCEZ VOS MANIFESTATIONS DE SEPTEMBRE, OCTOBRE ET NOVEMBRE ! ENVOYEZ-NOUS VOS INFORMATIONS AVANT LE 27 AOÛT 2014

Mairie de Villers-lès-Nancy
 Service Communication
 03 83 92 32 48 ou sortira@villerslesnancy.fr

RETROUVEZ L'AGENDA DES SORTIES ET DES ACTIVITÉS SUR :
WWW.VILLERSLESNANCY.FR

QUE FAIRE QUAND LES SIRÈNES DU PAYS HURLENT ?



Les hurlements des sirènes du réseau national d'alerte, testées tous les premiers mercredis du mois à midi, on connaît. Mais nous sommes seulement 22 % à savoir quoi faire si jamais elles alertaient d'un danger imminent (*sondage Ifop commandé par le ministère de l'Ecologie à l'occasion des Assises nationales des risques naturels*).

Les 4.300 sirènes du réseau national d'alerte (RNA) de France métropolitaine sont héritées de la Seconde Guerre mondiale. Elles permettent d'attirer rapidement l'attention des populations si un accident majeur se produisait.

En cas d'alerte, il est recommandé de « rejoindre sans délai un local clos, de préférence sans fenêtre, en bouchant si possible soigneusement les ouvertures, arrêter climatisation, chauffage et ventilation, et se mettre à l'écoute de la radio ». En revanche, il faut s'abstenir de tous déplacements et libérer les réseaux téléphoniques réservés aux secours.

PLAN DE PRÉVENTION CANICULE 2014

Chaque année, afin de parer aux risques d'un éventuel épisode caniculaire, la Ville de Villers-lès-Nancy élabore un plan de prévention à destination des personnes âgées, fragilisées et/ou handicapées.

À cet effet, un registre canicule (remis à jour tous les ans) recense les personnes déjà inscrites. Un courrier a été envoyé à toutes les personnes pouvant bénéficier de ce plan de prévention.

En outre, une campagne d'affichage est réalisée pour inviter de nouvelles personnes à s'inscrire afin d'être aidées en cas de canicule. Ainsi, lorsque le préfet décide de déclencher le plan départemental de gestion d'une canicule, les services municipaux peuvent contacter les personnes inscrites, s'assurer de leur état de santé, et leur apporter, le cas échéant, une aide adaptée.

Contact pôle sénior : 03 83 92 12 18

CONCOURS 2014 DES MAISONS ET BALCONS FLEURIS

Il est encore temps de s'inscrire au concours 2014 des maisons et balcons fleuris. Qu'il s'agisse de plantations florales de pleine terre, hors-sol, arbustives ou de décors paysagers... Chaque initiative est récompensée, que l'on ait la main verte ou non. Un jury constitué d'élus et de techniciens se déplacera afin d'apprécier l'aménagement général, l'originalité des compositions, l'harmonie végétale, la diversité des couleurs et des lignes, la propreté... Chaque année, le concours des maisons et balcons fleuris valorise le fleurissement de votre balcon, maison, jardin ou devanture.

Vous pouvez vous inscrire en ligne ou par :

- courrier adressé à Monsieur le Maire
- par téléphone, service technique au 03 83 92 12 20 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Inscrivez-vous avant le 22 juin !



NUISANCES SONORES ET DOUCEUR ESTIVALE

Avec les beaux jours, les nuisances sonores ont tendance à se multiplier. Aussi, petit rappel de la réglementation de l'arrêté municipal en vigueur :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer la gêne pour le voisinage ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8h00 à 20h00, le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00, le dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Pour les professionnels, il est demandé de ne pas utiliser d'outils, d'appareils ou d'engins de quelque nature qu'il soit, entre 20h00 et 7h00 du matin (sauf dérogation ou autorisation relevant d'autres réglementations).

LA 4G VOUS PERTURBE ?

La 4G se déploie à Villers. Ce réseau exploite une bande de fréquence 800 Mhz voisine de celles utilisées par la télévision numérique terrestre (TNT). Ces émissions 4G pourraient ponctuellement perturber la TNT dans votre quartier. L'agence nationale des fréquences (établissement public de l'Etat) a mis en place un centre d'appel pour signaler ces dysfonctionnements. Attention ! Ce numéro est valable uniquement pour les spectateurs recevant la TNT par une antenne râteau. En cas de mauvaise réception par internet, le câble, le satellite ou la fibre optique, contactez directement votre opérateur.

Pour plus d'informations www.recevoirlatnt.fr

Pour signaler un dysfonctionnement 0 970 818 818
(non surtaxé, prix d'un appel local)



DÉMÉNAGEMENT TEMPORAIRE

La remise en conformité de la cuisine du multi-accueil La Sapinière est engagée. Les travaux débutent le 15 juillet pour une durée de 5 mois. La nouvelle cuisine sera adaptée au stockage et traitement des repas livrés en répondant aux normes exigées. De fait, du 15 juillet au 31 décembre 2014, les enfants seront accueillis dans les locaux de l'ancienne école maternelle Pagnol toiletée pour garantir les meilleures conditions d'accueil.

Infos au 03 83 90 12 69

LE RÉSEAU DÉFI'B CHERCHE ENCORE DES VOLONTAIRES

La Ville de Villers-lès-Nancy est adhérente de l'association Grand Nancy Défi'b qui a pour objectif de développer une action de santé publique majeure en terme d'amélioration des dispositifs d'urgence et de prévention de l'arrêt cardiaque.

Dans ce contexte, Villers compte désormais dans ses équipements 16 défibrillateurs, dont 5 acquis avec l'aide du Grand Nancy et du SIS, ce qui représente plus d'un défibrillateur pour 1 000 habitants.

Ce dispositif est en place à Clairlieu avec 11 Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP) répartis en 3 zones. L'une d'entre eux est résidente du FPA Le Clairlieu ; elle a en charge d'intervenir spécifiquement dans le foyer et n'assure pas de « garde » sur le reste du quartier. Ce réseau demande encore à s'étoffer pour que les plannings de garde des SVP soient moins contraignants.

Concernant les autres quartiers de Villers, il y a déjà des volontaires mais localisés de manière trop éparse pour pouvoir créer une ou plusieurs zones. Il est important de faire vivre ce projet solidaire et généreux en donnant un peu de son temps.

Pour devenir SVP, c'est simple ! Toutes les infos sont sur www.villerslesnancy.fr/fr/le-reseau-defi-b.html



JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2014

Rendez-vous les 20 et 21 septembre 2014 pour la 31^e édition des **Journées européennes du patrimoine**, qui auront pour thème **patrimoine culturel, patrimoine naturel**.

À cette occasion, la Ville proposera des visites commentées du château et du parc Madame de Graffigny, de l'orgue de l'église Saint-Fiacre, du monument aux morts... Une exposition et des conférences viendront compléter le programme.

À suivre de près, dès la rentrée.



ACCUEIL DES NOUVEAUX VILLAROIS

Nouveaux à Villers ? La Ville vous propose de découvrir la commune, le samedi 13 septembre 2014.

Au programme : petit déjeuner d'accueil, visite de la ville en bus, rencontre avec les associations culturelles et les élus lors du 1^{er} forum des associations au centre des Ecraignes.

Un courrier d'invitation sera envoyé aux nouveaux habitants à la fin du mois d'août. Si vous n'en êtes pas destinataire, il faut en informer le service communication de la Ville. Effectivement, les inscriptions, obligatoires, permettront de réserver le bus le mieux adapté au confort de tous.

Infos au 03 83 92 32 48 ou communication@villerslesnancy.fr

COMPTE-RENDUS DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

19 février 2014

Renouvellement du Plan local pour l'insertion et l'emploi du Grand Nancy et du Lunévillois

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le renouvellement du projet 2014-2018 du Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) du Grand Nancy. Ce dispositif a pour vocation d'améliorer l'accès à l'emploi des personnes exclues du marché de l'emploi.

Avis favorable au classement du massif forestier de Haye en forêt de protection

Le Conseil municipal a formulé, à l'unanimité, un avis favorable au classement du massif forestier de Haye en forêt de protection. Ce classement a pour but de garantir la conservation des boisements, des espèces et de l'écosystème, le massif de Haye étant caractérisé par une grande richesse biologique exposée à une forte pression foncière du fait de la proximité des zones urbaines.

Adhésion à la Ligue pour la protection des oiseaux

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, l'adhésion à la charte de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO). La convention avec la LPO repose sur quatre principes :

- créer des conditions propices à l'installation de la faune et de la flore sauvages
- renoncer aux produits chimiques
- réduire l'impact sur l'environnement
- faire du refuge LPO un espace sans chasse pour la biodiversité.

Dénomination de rue du Clos Saint Fiacre

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de dénommer « Lucie Aubrac », figure connue de la Résistance et décédée le 14 mars 2007, la voirie desservant les constructions de l'opération Clos Saint Fiacre.

10 avril 2014

Engagement d'une procédure de modification du Plan local d'urbanisme

Le Conseil municipal a validé, à la majorité, la saisine du Grand Nancy en vue de modifier le Plan local d'urbanisme, afin de réaliser les objectifs suivants :

- classement en espace vert protégé de l'unité foncière à l'angle des boulevards Lyautey et Cattenoz ;
- réflexion globale sur l'urbanisation de l'îlot Cattenoz ;
- prise en compte d'une éventuelle modification de la propriété CFRT (Orange) ;
- adaptation de la réglementation aux objectifs d'urbanisation.

Débat d'orientations budgétaires

Monsieur le Maire a précisé que la nouvelle municipalité n'entend pas sacrifier les investissements, mais donner des priorités qui permettront de dégager des marges de manœuvre pour pouvoir emprunter à nouveau.

Prix pour la jeunesse au salon des auteurs lorrains

Le Conseil municipal a décidé d'allouer, à l'unanimité, un prix de 200 € à

M^{me} Danièle VOGLER, lauréate du prix du livre pour la jeunesse, lors de la 7^e édition du salon des auteurs lorrains le 9 mars 2014.

24 avril 2014

Vote des taux des 3 taxes directes locales pour 2014

Le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de maintenir le taux des 3 taxes directes locales pour 2014 :

- Taxe d'habitation 9,19 %
- Taxe sur le foncier bâti 9,08 %
- Taxe sur le foncier non bâti 5,82 %

Budget primitif 2014

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, le budget prévisionnel 2014.

Convention de réservation de logements

Le Conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la signature d'une convention avec Batigère Nord-Est fixant les modalités de réservation de logements (1 T2, 2 T3 et 1 T4) dans la Résidence Les Espaliers en contrepartie de garanties d'emprunt.

Fonctionnement transitoire des conseils de quartier

Le Conseil municipal a autorisé, à la majorité, les conseils de quartier à fonctionner jusqu'à la prochaine assemblée générale. Un dispositif complet sera présenté lors d'un prochain conseil municipal afin d'améliorer leur fonctionnement.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCE

30/08/2013 : Ely CUILLER
 25/10/2013 : Emie SCHOLLER
 27/10/2013 : Léa BOURDILLAS
 03/11/2013 : Nael KRIZNIK
 07/11/2013 : Tiya MONCHABLON
 21/11/2013 : Joackim NZALI
 23/11/2013 : Timéo BELLO
 05/12/2013 : Léo GEORGEN
 06/12/2013 : Olivia CROUZET

29/12/2013 : Gabin GRANDJEAN LAURIA
 05/01/2014 : Lenny ALLAMAND
 13/01/2014 : Victor et Alexandre RICCIO
 01/02/2014 : Robin TODESCHINI
 09/02/2014 : Victor MRATINKOVIC KOPP
 05/04/2014 : Chloé MOSKOVAKIS

MARIAGES

09/11/2013
 Roseline FRIANT et Stéphane GUILLERM
 09/11/2013
 Myriam PERRIN et Laurent WEINHARD

23/11/2013
 Putsaraporn KEAWMANEE et Roland DIEUDONNE
 21/12/2013
 Nadia CHABBI et Sahni SIDHOM
 22/02/2014
 Libella BENAOUMEUR et Khaled OUIS
 19/04/2014
 Béatrice QUAGLIO et Guillaume GIBIER
 19/04/2014
 Natacha KNITTEL et Charles HALBITTE
 09/05/2014
 Magalie NUNGE et Benjamin GOUY
 17/05/2014
 Patricia MOUZLER et Hervé BALTENNECK

INFOS PRATIQUES

MAIRIE

Les services administratifs de la ville de Villers-lès-Nancy sont ouverts : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Attention ! Horaires d'été du 07/07 au 24/08 inclus : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

MSP

La maison des services publics de Clairlieu est ouverte les matins, de 8h30 à 12h30, du lundi au vendredi sauf rendez-vous à l'extérieur

POLICE MUNICIPALE

Permanences du lundi au vendredi de 10h00 à 12h30
4, rue Maurice André
et à l'accueil de l'Hôtel de Ville du lundi au vendredi à partir de 8h30
03 83 92 12 13
policemunicipale@villerslesnancy.fr

ÉTAT-CIVIL

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Mairie annexe - 3, rue Maurice André

GRAND NANCY

Signaler un défaut sur le domaine public :
Allo voirie : 03 83 91 81 71

Les services :
Référénts de territoire : 03 83 91 81 21
Entretien, voirie, éclairage public
coordination 03 54 50 21 36
Eau et assainissement : 03 83 91 82 02
Chauffage urbain et Nancy
thermal : 03 83 91 82 02
Propreté, voirie, espaces
verts : 03 54 50 90 05
Déchets ménagers : 03 83 91 83 56

EXPRESSION

MÊME DANS L'OPPOSITION, NOUS CONTINUERONS À ŒUVRER POUR VOUS

Chères Villaroises, chers Villarois,

Dans un contexte électoral difficile pour les municipalités de Gauche, la défaite du 23 mars à Villers-lès-Nancy n'est pas un déshonneur. En effet, la liste Villers d'Aujourd'hui à demain, prolongeant le travail accompli depuis 2001 qui a redonné à Villers le souffle qui lui faisait défaut, a été battue d'extrême justesse : **58 voix**, dont l'origine se situe principalement dans l'abstention de l'électorat progressiste. Cela montre combien il est important de se mobiliser pour ses idées et ses valeurs. **Je tiens, avec mes colistiers, à remercier tous les électeurs qui ont apporté leur suffrage à la liste Villers d'Aujourd'hui à demain.** Nombre de Villarois, pas forcément en accord avec mes idées politiques, m'ont adressé des mots d'encouragement et de remerciement pour le travail accompli. Du fond du cœur, qu'ils reçoivent ma gratitude.

Mais peu importe le nombre de voix, nous voici dans l'opposition. **Alors qu'en 2001 les chantiers étaient aussi nombreux qu'urgents, la nouvelle majorité a la chance de trouver une ville remise en ordre de marche** : sa cohésion sociale et le dialogue avec ses habitants ont été relancés, ses équipements existants ont été modernisés et régulièrement entretenus et d'autres ont été créés, la transition environnementale y a été enclenchée. Enfin, ses finances sont saines.

Notre opposition sera responsable : ainsi, nous avons voté le budget 2014 qui correspond peu ou prou à celui que nous avons commencé à préparer. **Mais nous serons attentifs, et dénoncerons les reculs** : ainsi, le nouveau mode de fonctionnement transitoire des Conseils de quartier exclut nos représentants, alors qu'à leur création en 2001, nous les avons ouverts immédiatement à l'opposition.

Les représentants de l'opposition veilleront au bien commun comme ils l'ont fait dans la majorité. **Notre combat pour Villers n'est pas terminé : nous aimons toujours aussi passionnément cette ville et ses habitants, et nous resterons à leurs côtés, avec bienveillance mais aussi vigilance.**

*Pascal Jacquemin
et les membres de la liste
Villers d'Aujourd'hui à demain*

59^e

**fête des
Vendanges**

**06 & 07
septembre
2014**

**Réservez vos repas au 03 83 92 12 14
ou sur www.villerslesnancy.fr**

